



Vol clé + voiture au stade, football et précisions

Par Visiteur

Bonjour,

Pratiquant le football en club, je me suis fait voler mon véhicule lors de mon entraînement du 30/10/09 dernier.

Il n'y a pas eu d'effraction dans le vestiaire et celui-ci était fermé à notre retour. La clé a été dérobée dans ma veste. N'étant pas assuré contre le vol (bien que je le croyais), je me suis donc retourné vers mon club qui me précise qu'il n'a qu'une assurance responsabilité civile qui ne couvre pas ce cas.

Que puis-je faire pour être un minimum indemnisé ?

Il est quand même incroyable que le club se dégage de responsabilité, les clés étaient dans ma veste.

Les locaux sont fermés par les dirigeants, il y a donc forcément quelqu'un qui possède un double.

Dois-je porter plainte contre mon club ?

Mes actions:

- J'ai porté plainte contre X pour vol à la gendarmerie dès le lendemain.
- J'ai déclaré le vol à mon assurance dès le lendemain.

Merci d'avance. Je ne sais quoi faire.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Que puis-je faire pour être un minimum indemnisé ?

Il est quand même incroyable que le club se dégage de responsabilité, les clés étaient dans ma veste.

Les locaux sont fermés par les dirigeants, il y a donc forcément quelqu'un qui possède un double.

Effectivement le club n'est pas responsable en cas de vol car vous n'avez pas conclu un mandat de dépôt. Auyrement dit le club n'est pas responsable des dommages qui pourraient être causés à vos affaires laissées dans le vestiaire.

Maintenant si vous pensez que quelqu'un a pu commettre ce vol, vous avez tout à fait le droit de porter plainte contre le club.

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir et merci de votre réponse,

Cette plainte serait donc symbolique?

Autrement dit je n'ai aucun recours et est donc perdu mon véhicule sans recours ?

Existe-t-il un autre recours pour une indemnité ? (j'insiste car mon véhicule avait une valeur de 7000?).

Merci d'avance.

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Existe-t-il un autre recours pour une indemnité ? (j'insiste car mon véhicule avait une valeur de 7000?).

Malheureusement je n'en vois pas et j'en suis désolée. La seule indemnisation possible aurait été celle de votre

assurance mais malheureusement votre contrat d'assurance ne vous assure pas contre le vol.
De ce fait, vous ne pouvez pas non plus faire appel à la commission d'indemnisation des victimes d'infractions.

Cordialement